



**2015-01
01**

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 12 janvier 2015 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

Voeux pour 2015

Nous vivons dans une municipalité qui évolue bien. La population augmente, les services s'améliorent et les coûts sont stables. Nous avons de plus en plus raison d'être fiers de notre milieu.

Je souhaite que la Nouvelle Année nous permette de faire un pas de plus dans cette direction.

Je souhaite que notre Conseil continue d'être sensible aux besoins de tous les membres de nos familles, des petits, jusqu'aux grands-parents.

L'adoption en décembre dernier d'une bonne politique familles-aînés en est porteuse de promesse.

Je souhaite que toutes nos décisions soient teintées d'humanité, d'équité et de sensibilité.

Je souhaite que les anciens accueillent les nouveaux à bras ouverts et que les arrivants adoptent nos façons de faire. À ce propos, comme nous avons dû laisser partir notre curé en 2014, j'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau pasteur.

Je souhaite que chacun prête son talent au service des autres et donne un peu de son temps afin de garder notre collectivité bien vivante. En passant, merci aux personnes qui ont accepté de prendre en charge le Club de la FADOQ.

Je souhaite que nous puissions, avec la collaboration de tous les organismes du milieu, organiser une activité pour remercier nos bénévoles.

Je souhaite que nous trouvions du plaisir à vivre ensemble dans un bel environnement accueillant et que s'il le fallait, nous trouvions courage et créativité pour affronter les défis qui pourraient se présenter.

Finalement, je souhaite que notre façon de vivre nous apporte la joie, la santé et la prospérité.

Bonne et heureuse année 2015

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

Nous avons reçu le décret 1060-2014 qui indique la population pour chaque municipalité du Québec au 1^{er} janvier 2015.

La municipalité de Saint-Gilles est maintenant de 2350 habitants, soit une augmentation de 22 personnes en comparatif de 2 328 personnes pour 2014.

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2015-01
02**

05 - Adoption de l'ordre du jour

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - Adoption de l'ordre du jour

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance du budget au 15 décembre 2014

07 - FINANCES

- 07.01** - Comptes à payer
- 07.02** - Dépenses incompressibles
- 07.03** - Autorisation clicSÉCUR
- 07.04** - Adoption du règlement 480-14 / Tarification des biens et services
- 07.05** - Reddition de compte pour 2014 - Entretien du réseau routier local (PAERLL)
- 07.06** - Autorisation de dépôts et de transactions de petite caisse
- 07.07** - Adoption du règlement 485-14 / Taux de taxation 2015
- 08** - URBANISME
 - 08.01** - Adoption du projet final - Règlement 484-14 qui amende le règlement 363-08
 - 08.02** - Récupération des chiens errants
- 09** - LOISIRS
 - 09.01** - Acquisition - Batterie pour la surfaçeuse - Reporté à une séance ultérieure
 - 09.02** - Avis de motion - Règlement 488-15 / Location des locaux municipaux
- 10** - INFRASTRUCTURES
 - 10.01** - Adoption du règlement 487-14 / Gestion des matières résiduelles - Reporté à une séance ultérieure
- 11** - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS
 - 11.01** - Pas de point à ce sujet
- 12** - RESSOURCES HUMAINES
 - 12.01** - Adoption du projet final - Règlement 482-14 / Traitement des élus
 - 12.02** - Embauche - Temps partiel occasionnel
- 13** - CONTENTIEUX
 - 13.01** - Pas de sujet au dossier.
- 14** - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
 - 14.01** - Activité - Fondation Philippe Boucher
 - 14.02** - Aide financière - Hockey mineur saison 2014-2015
 - 14.03** - Tarif interurbain entre Saint-Gilles et Lévis
 - 14.04** - Adhésion - Transport adapté Lobicar pour 2015
 - 14.05** - Subvention 2015 - Programme d'entretien du réseau local (PAERLL)
- 15** - SÉCURITE CIVILE
 - 15.01** - Évacuation en cas de sinistre - Manoir Le Beau Rivage
 - 15.02** - Évacuation en cas de sinistre - OMH de Saint-Gilles
- 16** - VARIA
- 17** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2015-01
03**

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en

session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
04**

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance du budget au 15 décembre 2014

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Jessy Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance du budget tenue le 15 décembre 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

**2015-01
05**

07.01 - Comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

De payer les comptes du mois de décembre 2014 répartis ainsi:

71 445.17 \$ pour factures payées par chèque;

34 448.69 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

13 431.05 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

36 644.77 \$ versé en salaires au cours du mois de décembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
06**

07.02 - Dépenses incompressibles

Attendu qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté par le Conseil à la séance du budget pour l'année

2015;

- 1 Rémunération des élus;
- 2 Rémunération du personnel;
- 3 Déductions à la source;
- 4 Frais de financement et de transactions du service de dette;
- 5 Frais de déplacement;
- 6 Frais reliés au condominium du 1540, rue Principale bureau 110;
- 7 Contrats (neige, etc.)
- 8 Contribution MRC, HLM, Sureté du Québec, Lobicar, Réseau Biblio
- 9 Frais de poste
- 10 Assurances MMQ & Great West
- 11 Combustibles (essence, huile chauffage, propane, etc.)
- 12 Électricité, Téléphonie, Cellulaire, Internet

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

D'autoriser la directrice générale/secrétaire trésorière à payer les dépenses sans attendre les rencontres de travail mensuelles pour ne pas nuire au processus et cumuler inutilement des intérêts.

Que la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures incompatibles avec les dispositions de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
07**

07.03 - Autorisation clicSÉQUR

Considérant que, le Ministère du Revenu pour les contrôles de sécurité souhaite que le Conseil municipal nomme officiellement un représentant et un responsable des services électroniques pour clicSÉQUR, et ce à chaque année.

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire trésorière soit nommée représentante et responsable des services électroniques. Qu'elle soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que, en l'absence de la représentante officielle ou si elle le juge utile, Mme Pascale Laperrière soit autorisée à signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires et représenter la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière au mieux de son jugement de ce qui sera utile et nécessaire.

Que, le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

Que la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures incompatibles avec les dispositions de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
08**

07.04 - Adoption du règlement 480-14 / Tarification des biens et services

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Attendu que, Le Conseil municipal a étudié les items au tableau et souhaite mettre en place un règlement permettant de placer dans un document unique l'ensemble des tarifications des biens et services, autre que ceux reliés au règlement de taxation, dans un règlement distinct;

Attendu que, Un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Claude Blais, lors de la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 11 août 2014;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, une demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Que le règlement suivant portant le numéro 480-14, soit adopté à la séance du 12 janvier 2015;

Que, le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
09**

07.05 - Reddition de compte pour 2014 - Entretien du réseau routier local (PAERLL)

ATTENDU QUE, le Ministère des Transports versera une compensation de 28 420\$ pour l'entretien du réseau routier local (PAERLL) pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE, les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE, la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE, le vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que la Municipalité de St-Gilles de Lotbinière informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
10**

07.06 - Autorisation de dépôts et de transactions de petite caisse

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Carole Dubois

D'autoriser M. Olivier Morin, Mme Cindy Morin, Mme Pascale Laperrière et Mme Sandra Bélanger à préparer et transmettre auprès de l'institution financière les dépôts de la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière;

D'autoriser M. Olivier Morin et Mme Sandra Bélanger à transiger les chèques de petite caisse produit à leurs noms pour la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière;

D'abroger la résolution 2014-08-210 et que la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures incompatibles avec les dispositions de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
11**

07.07 - Adoption du règlement 485-14 / Taux de taxation 2015

Attendu que, en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2014 et y prévoir les recettes au moins égales aux dépenses;

Attendu que, l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut, par le débiteur d'effectuer un versement à échéance;

Attendu que, en vertu des articles 262 à 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires Municipales et des Régions a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en plus d'un versement, lorsque celles-ci dépassent 300 \$;

Attendu que, le Conseil municipal a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux en adoptant le budget par la résolution 2014-12-297 le 15 décembre dernier;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné le 10 novembre 2014 par Mme Carole Dubois;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, une demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement,

tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Que, le règlement suivant, portant le numéro 485-14, soit adopté à la séance du conseil le 12 janvier 2015;

Que, le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

**2015-01
12**

08.01 - Adoption du projet final - Règlement 484-14 qui amende le règlement 363-08

Considérant que, un avis de motion a été donné le 13 octobre 2014 par M. Michel Flamand,

Considérant que, un premier projet a été déposé et adopté à l'unanimité le 10 novembre 2014 par la résolution 2014-11-257;

Considérant que, une consultation publique le 8 décembre 2014 entre 19 :00 et 19 :55 a permis au public de se prononcer et que le projet n'a pas apporté d'objections;

Considérant que, un second projet a été déposé et adopté à l'unanimité le 8 décembre 2014 par la résolution 2014-12-280;

Considérant que, un avis d'approbation référendaire a été distribuée à tous les citoyens par publipostage le 9 décembre 2014;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Michel Flamand

Que, demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Que, le projet final du règlement 484-14 qui modifie le règlement 363-08 soit adopté;

Que, le présente règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
13**

08.02 - Récupération des chiens errants

Attendu que, nous voulons continuer le processus de récupération des chiens errants sur notre territoire;

Attendu que, nous souhaitons garder un certain contrôle en poursuivant à l'interne le suivi des chiens dans notre municipalité;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Claude Blais

Que, C.A.D. soit responsable de la récupération des chiens sur notre territoire pour l'année 2015;

Que, C.A.D. garanti un temps de réponse de moins de soixante minute lorsque l'appel provient de la SQ ou d'un employé municipal;

Que, notre inspecteur municipal soit en contrôle du suivi des licences et du répertoire des chiens sur notre territoire;

Que, les frais encourus pour la récupération des chiens aux conditions citées plus haut soit de 180\$ lorsqu'il y a capture de l'animal et de 100\$ lorsque l'animal n'est pas sur les lieux plus les taxes si applicables;

Que, le conseil soit informé pour les récupérations de chiens chaque mois que cela sera facturé;

Que, lorsque le montant atteint 2,000 \$ toutes taxes incluses pour l'ensemble, le Conseil soit avisé et la procédure sera soit reconduite ou arrêtée;

Que, les dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.190.01.499

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

09.01 - Acquisition - Batterie pour la surfaceuse - Reporté à une séance ultérieure

Reporté à une séance ultérieure

09.02 - Avis de motion - Règlement 488-15 / Location des locaux municipaux

Avis de motion est donné par M.Claude Blais

Pour abroger les règlements 295-01-03, 303-01-11, 471-11 et toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement en sujet de la location et de l'utilisation des locaux (salles) municipaux.

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Adoption du règlement 487-14 / Gestion des matières résiduelles - Reporté à une séance ultérieure

Reporté à une séance ultérieure

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11.01 - Pas de point à ce sujet

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Adoption du projet final - Règlement 482-14 / Traitement des élus

Considérant que, un avis de motion a été donné le 13 octobre 2014 par

M. Bruno Montminy;

Considérant que, un premier projet a été déposé et adopté à l'unanimité le 10 novembre 2014 par la résolution 2014-11-262;

Considérant que, un avis public a été émis dans le journal Le Courant à la parution de novembre 2014 permettant la consultation dudit règlement et que le projet n'a pas apporté d'objections;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, une demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Que, le projet final du règlement 482-14 qui abroge le règlement 405-10 soit adopté;

Que, le présente règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
15**

12.02 - Embauche - Temps partiel occasionnel

Considérant que, le Conseil municipal a autorisé l'ouverture d'un poste à temps partiel occasionnel;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal accorde le poste à M. Gérard Grondin avec les conditions salariales qui avaient été émises au 8 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

13.01 - Pas de sujet au dossier.

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**2015-01
16**

14.01 - Activité - Fondation Philippe Boucher

Attendu que, la fondation Philippe Boucher tiendra une activité de financement le 11 février 2015;

Attendu que, les profits de cette activité bénéfice seront utilisés pour venir en aide aux jeunes handicapés, aux jeunes dans le besoin et aux organismes qui soutiennent les jeunes de Lotbinière;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, la municipalité soit présente à cette activité;

Que, nous réservions un billet pour et au nom de la municipalité au coût de 125 \$ plus taxes si applicables;

Que, la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.346

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
17**

14.02 - Aide financière - Hockey mineur saison 2014-2015

Considérant que, le Conseil municipal a reçu les états financiers de l'organisation du hockey mineur de Saint-Gilles;

Considérant que, la saison 2014-2015 compte 47 inscriptions, tel que remis au Conseil municipal en novembre 2014;

Considérant que, le Conseil municipal souhaite contribuer à la valeur de 100\$ par enfant pour la saison 2014-2015;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

D'émettre un chèque au montant de 4,700 \$ afin de promouvoir le hockey mineur à Saint-Gilles et d'imputer la dépense au code budgétaire 02.701.30.996

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
18**

14.03 - Tarif interurbain entre Saint-Gilles et Lévis

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles fait partie du bassin de desserte de la ville de Lévis pour les services de santé, d'éducation et de service social;

Considérant que, de nombreuses communications téléphoniques sont nécessaires pour obtenir les services, ce qui occasionne des frais additionnels et importants pour nos citoyens;

Considérant que, depuis plusieurs années, nous demandons l'abolition des frais interurbains entre la municipalité de Saint-Gilles et la ville de Lévis et que nous ne recevons aucune réponse permettant de connaître les intentions de la part du CRTC;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le fournisseur de service de téléphonie prenne en considération cette demande et abolisse les frais d'interurbain entre la municipalité de Saint-Gilles et la ville de Lévis;

Que, dans le cas contraire, ce dernier puisse nous fournir des informations pertinentes expliquant le maintien des tarifs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-01
19**

14.04 - Adhésion - Transport adapté Lobicar pour 2015

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, la municipalité de Saint-Gilles accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que, le service de transport adapté Lobicar de Lotbinière soit délégué pour administrer le service et de renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

Que, la municipalité de Saint-Gilles doit payer sa quote part pour l'année 2015 et qu'elle est fixée au prorata de la population selon le décret 1060-2014 au premier janvier 2015, soit 2 350 habitants au taux fixé de 2.15 \$ par unité.

Que, la dépense de 5 052.50 \$ soit imputée au code budgétaire 02.370.00.448

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-01
20

14.05 - Subvention 2015 - Programme d'entretien du réseau local (PAERLL)

Attendu que, le Ministère des Transports a versé une compensation de 28,420 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour les années civiles 2009 à 2014 inclusivement;

Attendu que, les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que, chaque année nous déposons suite à la fermeture de l'année civile, l'annexe A qui dépasse largement le montant alloué et que ce montant est primordial pour entretenir minimalement les routes qui ont été cédés par le Ministère en 1993;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière demande au ministère des Transports la reconduction du montant de 28,420.00 \$ pour l'exercice financier 2015 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SÉCURITE CIVILE

2015-01
21

15.01 - Évacuation en cas de sinistre - Manoir Le Beau Rivage

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

De convenir avec les responsables du Manoir Le Beau Rivage situé au 1600 rue Principale à Saint-Gilles de Lotbinière;

Que, en toute éventualité selon la nature des besoins ou du sinistre, les résidents et le personnel de l'établissement seront relocalisés soient :

- Le centre récréatif de Saint-Gilles / 1530 rue de l'Aréna

- Les locaux municipaux / 151 rue Martineau

- La salle communautaire / 1605, rue Principale

- Tout autre local convenant à la situation de l'urgence et disponible par la municipalité selon les circonstances

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-01
22

15.02 - Évacuation en cas de sinistre - OMH de Saint-Gilles

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

De convenir avec les responsables de l'Office Municipal d'Habitation situé au 101 rue des Aînés à Saint-Gilles de Lotbinière;

Que, en toute éventualité selon la nature des besoins ou du sinistre, les résidents et le personnel de l'établissement seront relocalisés soient :

- Le centre récréatif de Saint-Gilles / 1530 rue de l'Aréna

- Les locaux municipaux / 151 rue Martineau

- La salle communautaire / 1605, rue Principale

- Tout autre local convenant à la situation de l'urgence et disponible par la municipalité selon les circonstances

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

16 - VARIA

Aucun ajout

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Cédric Demers - Licence de chien pour 2015, quel sera le mode de fonctionnement ? Vous gardez votre licence initiale, soit celle émise lors de l'enregistrement et si vous la perdez et que votre chien est enregistré, nous émettons gratuitement une nouvelle licence pour l'animal qui a été enregistré.

M. Cédric Demers - Est-ce que nous procéderons avec la même méthode que les années antérieures ? Le règlement 487-14 est en préparation et il y aura réflexion et précisions en sujet du recyclage. Nous ne pouvons transmettre la réponse exacte pour le moment. M. Demers souligne aussi les difficultés avec les gens qui déposent des encombrants pèle mèle près du contenant à chargement avant dans le parc Industriel. Le Conseil se penche sur ce dossier réfléchi à un projet d'éco centre ou autre alternative permettant de résoudre cette situation au printemps 2015.

M. Noël Boutin - Mentionne que des contracteurs de l'extérieur viennent déposer des encombrants dans le contenant que la municipalité loue durant la saison estivale pour les citoyens. Le Conseil émet l'hypothèse d'installer une caméra ou autre moyen permettant d'enrayer cette difficulté.

M. Noël Boutin - Demande pourquoi nous enlevons l'escompte de 2% pour ceux qui paient la totalité des taxes en début d'année. Le Conseil indique que cet escompte permettait d'avoir des liquidités en début

d'année et que à l'étude du budget, nous pouvons maintenant retirer ce montant du budget.

**2015-01
23**

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21:05.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière